



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 64163

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la présence de militaires en tenue et d'élèves des écoles aux commémorations de la Libération des communes des Alpes-Maritimes. L'année 2004 a été marquée par de nombreuses cérémonies patriotiques, beaucoup de communes ont commémoré le soixantième anniversaire de leur Libération. Ces cérémonies, toujours très émouvantes, rassemblaient les élus, les associations d'anciens combattants avec leurs drapeaux et une population plus ou moins nombreuse. Toutefois, beaucoup d'anciens combattants ont constaté la présence minime de militaires en tenue et d'élèves des écoles. Aussi, ils demandent, pour renforcer le lien entre l'armée et la nation, d'inciter au niveau national les militaires de réserve à participer chaque année, en tenue, à au moins une manifestation patriotique en dehors de la commune où stationne l'unité de rattachement. Par ailleurs, ils voudraient voir instituer la venue, avec leurs professeurs, des élèves du primaire et du secondaire aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. En conséquence, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

La participation de réservistes en uniforme aux cérémonies patriotiques est d'une pratique courante, qu'il s'agisse de fournir des renforcements aux troupes sous les armes ou de participer à l'organisation, à l'accueil et au bon déroulement des manifestations. C'est ainsi que plusieurs unités de réservistes ont pris part aux cérémonies du 14 juillet 2004, en particulier dans la capitale, et que des officiers de réserve, en uniforme, ont été mis à la disposition du commandement militaire, à Paris et en province, pour assurer des fonctions d'accueil et d'assistance et apporter de la sorte leur contribution au renforcement du lien entre la nation et son armée. De plus, chaque année, une centaine de réservistes en uniforme assistent, en qualité d'invités, aux cérémonies des 8 mai et 11 novembre à Paris, dans la tribune réservée au monde combattant. Par ailleurs, de très nombreux réservistes ont été sollicités dans le cadre des cérémonies commémoratives du soixantième anniversaire du débarquement et de la Libération, notamment pour accueillir et accompagner les vétérans venus du monde entier, mais aussi pour assurer la sécurité et le bon déroulement des différentes manifestations organisées à cette occasion. Des mesures ont été prises afin de pouvoir prendre en compte cette participation des réservistes aux cérémonies en matière d'avancement, de décorations ou de récompenses, et les inciter ainsi à y prendre part plus souvent. Les intéressés, qu'ils soient réservistes opérationnels ou citoyens, peuvent donc, dans le cadre de ces cérémonies et sous certaines conditions, bénéficier de nominations ou de promotions dans les ordres nationaux, ainsi que de l'attribution de la médaille des services militaires volontaires ou de la médaille de la défense nationale. En outre, conscient que l'appropriation de la mémoire par la jeunesse est constitutive de la citoyenneté et contribue à la transmission de nos valeurs républicaines, le ministère de la défense, au travers de ses missions relatives au devoir de mémoire, souhaite voir associer les élèves des écoles aux cérémonies commémoratives officielles. Dans ce cadre, il poursuit une coopération renforcée avec le ministère chargé de l'éducation nationale. Elle s'appuie sur une circulaire conjointe entre les deux ministères signée le 6 juillet 2001 en vue de renforcer la coopération des deux administrations dans le domaine de la mémoire. S'agissant plus particulièrement des commémorations des 8 mai et 11 novembre à Paris, une tribune de 30 places est

spécialement installée sur la place Charles-de-Gaulle pour accueillir des lycéens qui ont ainsi la possibilité d'assister, d'une manière privilégiée, aux cérémonies correspondantes. Enfin, la forme des célébrations est adaptée pour permettre une participation active des jeunes générations. À titre d'exemple, 400 jeunes, dont 200 étrangers, ont participé à une scénographie particulière le 8 mai 2005, dans le cadre de la commémoration du sixantième anniversaire de la Libération.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64163

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4438

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7086